

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

RCI Banque

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG S.A.
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

RCI Banque

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société RCI Banque,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société RCI Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.A « Evolutions des principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit notamment les modalités d'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Calcul des pertes attendues sur les crédits, conformément à la norme comptable IFRS 9

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Depuis le 1^{er} janvier 2018, votre société applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui définit en particulier une nouvelle méthodologie d'estimation des provisions fondée sur les pertes de crédit attendues sur les encours sains (« bucket 1 »), dégradés depuis l'origination (« bucket 2 ») ou incidentés/en défaut (« bucket 3 »).</p> <p>Nous avons considéré que le calcul des pertes attendues sur les crédits constituait un point clé de l'audit étant donné que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction dans le rattachement des encours de crédits aux différents statuts et dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour les encours sains, dégradés depuis l'origination et incidentés/en défaut.</p> <p>Les dépréciations au titre du risque de crédit sont présentées dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés et s'élèvent à M€ 882 pour un encours de M€ 52 691.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés de votre société, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ examiner les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles, afin de contrôler leur conformité, dans leurs aspects significatifs, avec les principes de la norme IFRS 9 ;▶ apprécier la gouvernance établie en termes de validation de changement des paramètres et des hypothèses clés appliqués dans ces modèles ;▶ procéder à une évaluation des contrôles clés portant sur les processus, les applications informatiques, les déversements de données gestion-comptabilité du portefeuille de crédits à la clientèle et réseau, et de sa ventilation par bucket, ainsi que l'interfaçage des applications propres au calcul des pertes de crédit attendues. Nos équipes d'audit ont à cet effet intégré des membres ayant des compétences particulières en audit des systèmes d'information et en modélisation des risques de crédit ;▶ sur le périmètre de crédits à la clientèle :<ul style="list-style-type: none">▶ tester, sur la base d'un échantillon représentatif de contrats de crédits à la clientèle, le correct appariement des paramètres de « Probabilité de Défaut » et de « Perte en cas de défaut » avec les contrats correspondants ;▶ sur le périmètre de crédit réseau :

- ▶ recalculer les « Pertes attendues » sur l'Allemagne, le Brésil, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni au 31 décembre 2019 sur la base des paramètres déterminés et des EAD calculées ;
- ▶ apprécier la méthodologie appliquée pour déterminer la composante prospective de l'estimation des pertes attendues (forward looking). L'accent a été mis notamment sur les hypothèses retenues dans l'établissement des scénarii macro-économiques, la pondération de ces scénarii et leur impact sur les paramètres de risque ;
- ▶ réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle et des dépréciations du risque de crédit réseau d'un exercice à l'autre ;
- ▶ apprécier le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe E et la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RCI Banque par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 juin 1980 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quarantième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 6 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Valéry Foussé

Luc Valverde



RCI BANQUE

COMPTES CONSOLIDES

31 Décembre 2019

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	8
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	8
2. FAITS MARQUANTS.....	8
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
A) <i>Evolutions des principes comptables</i>	<i>10</i>
B) <i>Principes de consolidation.....</i>	<i>13</i>
C) <i>Présentation des états financiers.....</i>	<i>14</i>
D) <i>Estimations et jugements.....</i>	<i>14</i>
E) <i>Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »</i>	<i>14</i>
F) <i>Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur</i>	<i>18</i>
G) <i>Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan</i>	<i>19</i>
H) <i>Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres</i>	<i>19</i>
I) <i>Immobilisations (IAS16 / IAS36).....</i>	<i>20</i>
J) <i>Impôts sur les résultats (IAS12).....</i>	<i>20</i>
K) <i>Engagements de retraite et assimilés (IAS19).....</i>	<i>21</i>
L) <i>Conversion des comptes des sociétés étrangères</i>	<i>21</i>
M) <i>Conversion des transactions en monnaie étrangère.....</i>	<i>22</i>
N) <i>Les passifs financiers</i>	<i>22</i>
O) <i>Emissions structurées et dérivés incorporés</i>	<i>22</i>
P) <i>Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.....</i>	<i>23</i>
Q) <i>Secteurs opérationnels (IFRS 8).....</i>	<i>25</i>
R) <i>Assurance.....</i>	<i>26</i>
S) <i>Tableau des flux de trésorerie.....</i>	<i>27</i>
4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	27
5. REFINANCEMENT	29
6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES	29
7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	30
8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE.....	64
A) <i>Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger.....</i>	<i>64</i>
B) <i>Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.....</i>	<i>66</i>
C) <i>Entreprises associées et co-entreprises significatives.....</i>	<i>68</i>
D) <i>Restrictions importantes.....</i>	<i>69</i>

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - En millions d'euros	Notes	12/2019	12/2018
Caisse et Banques centrales	2	1 527	2 040
Instruments dérivés de couverture	3	177	123
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	1 364	902
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	105	166
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5	1 279	1 033
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	6 et 7	50 582	46 587
Actifs d'impôts courants	8	16	26
Actifs d'impôts différés	8	171	145
Créances fiscales hors impôts courants	8	245	208
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 069	953
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	9	142	115
Opérations de location opérationnelle	6 et 7	1 227	974
Immobilisations corporelles et incorporelles	10	92	39
Goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses)	11	84	83
TOTAL ACTIF		58 080	53 394

PASSIF - En millions d'euros	Notes	12/2019	12/2018
Banques centrales	12.1	2 700	2 500
Instruments dérivés de couverture	3	92	82
Dettes envers les établissements de crédit	12.2	2 780	2 431
Dettes envers la clientèle	12.3	18 605	16 781
Dettes représentées par un titre	12.4	24 016	23 509
Passifs d'impôts courants	14	129	124
Passifs d'impôts différés	14	588	472
Dettes fiscales hors impôts courants	14	33	24
Comptes de régularisation et passifs divers	14	1 895	1 543
Provisions	15	185	148
Provisions techniques des contrats d'assurance	15	488	460
Dettes subordonnées	17	867	13
Capitaux propres		5 702	5 307
- Dont capitaux propres part du groupe		5 649	5 262
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		814	814
<i>Réserves consolidées et autres</i>		4 271	3 923
<i>Gains ou pertes latents</i>		(339)	(333)
<i>Résultat de l'exercice</i>		903	858
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		53	45
TOTAL PASSIF		58 080	53 394

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2019	12/2018
Intérêts et produits assimilés	25	2 196	2 095
Intérêts et charges assimilées	26	(744)	(702)
Commissions (Produits)	27	605	545
Commissions (Charges)	27	(234)	(213)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	28	22	(31)
Produits des autres activités	29	1 028	977
Charges des autres activités	29	(777)	(741)
PRODUIT NET BANCAIRE		2 096	1 930
Charges générales d'exploitation	30	(585)	(565)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(18)	(10)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 493	1 355
Coût du risque	31	(177)	(145)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 316	1 210
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	9	21	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		(2)	
Résultat sur exposition inflation		(8)	(10)
RESULTAT AVANT IMPOTS		1 327	1 215
Impôts sur les bénéfices	32	(392)	(333)
RESULTAT NET		935	882
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		32	24
Dont part du groupe		903	858
Nombre d'actions		1 000 000	1 000 000
Résultat net par action (1) et en euros		902,52	857,80
Résultat net dilué par action et en euros		902,52	857,80

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

Le résultat avant impôts de 2018 est impacté à hauteur de -29,1 M€ par les startups de mobilité (opérations courantes) et celui de 2019 (opérations courantes et cession à Renault MAI) à hauteur de +20,8 M€.

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2019	12/2018
RESULTAT NET	935	882
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	(10)	2
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(10)</i>	<i>2</i>
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(14)	3
Différences de conversion	15	(65)
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>1</i>	<i>(62)</i>
Autres éléments du résultat global	(9)	(60)
RESULTAT GLOBAL	926	822
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	29	25
Dont part des actionnaires de la société mère	897	797

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Réserves consolidées	Ecart de conversion (3)	Gains ou pertes latents ou différés (4)	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2017	100	714	3 421	(251)	(21)	721	4 684	35	4 719
Affectation du résultat de l'exercice précédent			721			(721)			
Retraitement des capitaux propres d'ouverture			(82)				(82)	(7)	(89)
Capitaux propres au 1 janvier 2018	100	714	4 060	(251)	(21)		4 602	28	4 630
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(1)		(1)	4	3
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					2		2		2
Différences de conversion				(62)			(62)	(3)	(65)
Résultat de la période avant affectation						858	858	24	882
Résultat global de la période				(62)	1	858	797	25	822
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			9				9	11	20
Distribution de l'exercice			(150)				(150)	(13)	(163)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			4				4	(6)	(2)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	100	714	3 923	(313)	(20)	858	5 262	45	5 307
Affectation du résultat de l'exercice précédent			858			(858)			
Capitaux propres au 1 janvier 2019	100	714	4 781	(313)	(20)		5 262	45	5 307
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(10)		(10)	(4)	(14)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(10)		(10)		(10)
Différences de conversion				14			14	1	15
Résultat de la période avant affectation						903	903	32	935
Résultat global de la période				14	(20)	903	897	29	926
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			(2)				(2)	(1)	(3)
Distribution de l'exercice (5)			(500)				(500)	(11)	(511)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(8)				(8)	(9)	(17)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	100	714	4 271	(299)	(40)	903	5 649	53	5 702

- (1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1 000 000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées – 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.
- (2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.
- (3) La variation des écarts de conversion constatée au 31 décembre 2019 concerne principalement, l'Argentine, le Brésil, la Corée du sud, la Russie, la Turquie, le Royaume-Uni, la Suisse, la Pologne et le Maroc. Au 31 décembre 2018, il concernait l'Argentine, le Brésil, la Russie, la Turquie, le Royaume-Uni, la Suisse, la Pologne et le Maroc.
- (4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des instruments de dettes pour -18 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour -22 M€ à fin décembre 2019.
- (5) Distribution à l'actionnaire Renault du solde du dividende sur le résultat 2018 pour 50 M€ et d'un acompte sur dividende pour 450 M€ sur le résultat 2019 par prélèvement sur les capitaux propres part du groupe.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	903	858
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	17	9
Dotations nettes aux provisions	92	158
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(21)	(15)
Produits et charges d'impôts différés	98	50
Pertes et gains nets des activités d'investissement	7	4
Résultat net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	32	24
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	30	(12)
Capacité d'autofinancement	1 158	1 076
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	53	(222)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	308	(3)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	557	337
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(52)	100
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	609	237
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(2 554)	(2 957)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(4 210)	(3 963)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	1 656	1 006
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	105	2 833
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	(432)	228
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	406	2 355
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	131	250
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(38)	
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(1 930)	213
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(719)	1 068
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	81	(69)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(14)	(19)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	67	(88)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	339	(150)
- Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	850	
- Dividendes versés	(511)	(163)
- Var. de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle		13
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	339	(150)
Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	(10)	(13)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	(323)	817
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	2 792	1 975
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	2 018	1 303
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	774	672
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	2 469	2 792
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	1 494	2 018
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	1 110	916
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(135)	(142)
Variation de la trésorerie nette (1)	(323)	817

(1) Les règles de détermination de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées au §. 3.S

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

RCI Banque S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A est situé au 15, rue d'Uzès 75002 Paris.

RCI Banque S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque au 31 décembre 2019, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 février 2020 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2020.

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2018, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 février 2019 et approuvés à l'Assemblée Générale du 22 mai 2019. Il a été décidé de verser aux actionnaires un dividende de 200 M€ soit 200 € par action. Un acompte sur dividende à hauteur de 150 M€ à l'actionnaire Renault a été versé en 2018. Le solde de 50 M€ a été versé en 2019.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

Evolution du périmètre de consolidation en 2019

- Brexit : La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne n'a pas entraîné de constatation de provisions pour risques et charges dans le groupe RCI banque au 31 décembre 2019. Afin d'anticiper les conséquences du Brexit, à compter du 14 mars 2019, la totalité des activités de la RCI Bank UK Branch a été transférée à une nouvelle entité, la RCI Services UK Limited, établissement de Crédit, filiale à 100% de RCI Holding.
- Entrée en périmètre de consolidation par intégration globale, au 31 octobre 2019, de l'entité RCI Brasil Serviços Participações Ltda détenue à 100%. La principale activité de cette entité est la vente de contrats de maintenance.
- Hyperinflation : L'Argentine est rentrée en hyperinflation en 2018. Le groupe RCI Banque ayant des filiales dans ce pays, l'impact de cet événement est donc intégré à fin décembre 2019 dans le résultat sur exposition inflation.
- Refinancement : RCI Banque a réalisé une émission sur le marché de la dette subordonnée bancaire, en format Tier 2 « callable », pour un montant de 850M€.
- Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation : Le FCT Cars Alliance Auto Loans Germany V 2019-1, a émis le 29 mai 2019 des titres senior pour 950 M€ et des titres subordonnés à hauteur de 25,7 M€, respectivement notés AAA(sf) / Aaa(sf) et AA (high)(sf) / Aa2(sf) par DBRS et Moody's.

- En décembre 2019, RCI banque a cédé à Renault MAI toutes ses participations dans les entités, sociétés non consolidées, dites de mobilité à savoir iCabbi, Flit technologies, Class & co, Marcel et RCI Mobility.

L'impact en résultat de la cession des Start-Up de mobilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Notes	2019	2018
Resultat avant impôt		1 326,8	1 215,3
Dotations aux provisions sur les titres		-21,1	-29,1
Reprise de provisions sur les titres (1)	28	55,2	
Dotations aux provisions sur prêts aux Start-Up		-31,0	
Reprise de provisions sur prêts aux Start-Up		31,0	
Adandon de prêt-Marcel	31	-11,4	
Plus/Mois Value titres		-1,8	
Impact cession Start-Up de mobilité (2)		20,8	-29,1
Resultat avant impôts hors impact cession des Start-Up (3)		1 306,0	1 244,4

- (1) Les titres des entités cédées ont fait l'objet de dépréciations pour un montant de 5 M€ en 2017, 29,1 M€ en 2018 et 21,1 M€ en 2019.
- (2) L'impact des Start-Up mobilité sur le résultat avant impôts est de 20,8 M€ en 2019 et -29,1 M€ en 2018.
- (3) Hors impact des Start-Up, le résultat avant impôts progresse de 62 M€.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2019 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2019 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

A) Evolutions des principes comptables

Le groupe RCI Banque applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1er janvier 2019	
IFRS 16	Contrats de location
IFRIC 23	Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat
Amendement IAS 28	Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises
Amendement IFRS 9	Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
Amendement IAS 19	Modification, réduction ou liquidation d'un régime
Améliorations annuelles des IFRS – cycle 2015-2017	Diverses dispositions concernant : <ul style="list-style-type: none"> - Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IFRS 11 « Partenariats » intitulés « Intérêts antérieurement détenus dans des entreprises communes » ; - Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » intitulés « Conséquences fiscales des paiements sur instruments financiers classés en capitaux propres » ; - Amendements à IAS 23 « Coûts d'emprunts » intitulés « Coûts d'emprunt éligibles à la capitalisation ».

Les changements liés à l'application des normes IFRIC 23 et IFRS 16 sont présentés ci-après.

Les autres normes et amendements d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 sont sans effet significatif sur les états financiers du groupe.

IFRIC 23 «Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat» :

L'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts » sur le résultat n'a pas conduit à identifier des situations remettant en cause les positions comptables prises dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019. Pour évaluer les provisions pour positions fiscales incertaines, le Groupe utilise une méthode d'évaluation individuelle basée en général sur le montant le plus probable.

IFRS 16 «Contrats de location» :

Le 9 novembre 2017, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Elle est appliquée dans les comptes consolidés du groupe RCI Banque à compter du 1er janvier 2019. Cette norme remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations IFRIC et SIC associées. Elle supprime la distinction précédemment faite entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement côté preneur.

Selon IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière représentative de l'obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée de location et l'obligation locative, évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location, est désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon.

Les changements résultant de l'adoption d'IFRS 16 ont été appliqués de manière rétrospective simplifiée dans les comptes de 2019. Les comptes consolidés de l'exercice 2018 présentés en période comparative n'ont pas fait l'objet de retraitements au titre de l'application de la norme IFRS 16 et sont donc identiques aux états financiers publiés en 2018 selon les principes comptables en vigueur au titre de la norme IAS 17.

Le groupe RCI Banque n'applique IFRS 16 que sur ses contrats de location significatifs, à savoir les contrats de locations immobilières. Il a donc retenu d'appliquer les exemptions et les mesures de simplification suivantes pour la transition :

- Exclusion des contrats de location de courte durée (durée initiale inférieure ou égale à 12 mois) et ceux portant sur des actifs de faible valeur ;
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif représentant les droits d'utilisation lors de la transition ;
- exclusion des contrats de location mobilière car non significatifs.

La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

Au bilan au 1er janvier 2019, les passifs financiers liés aux contrats de location correspondent à la valeur actualisée des paiements de loyers restant à décaisser, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal au 31 décembre 2018 défini en fonction de la durée restante du contrat. Par simplification, le taux d'emprunt marginal, calculé par zone monétaire, correspond au taux sans risque en vigueur dans la zone, augmenté de la prime de risque du groupe applicable pour la devise locale. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux passifs de location au 1er janvier 2019 était de 2,35%.

Les actifs liés au droit d'utilisation ont été évalués au 1er janvier 2019 à un montant égal à la valeur des dettes locatives à cette date ajustée des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière relativement à ces contrats au 31 décembre 2018.

L'explication de l'écart, en KEUR, entre la dette locative comptabilisée à la date de la première application, et les engagements de loyers de location simple présentés en annexes au 31 décembre 2018 conformément à IAS 17, est la suivante :

En KEUR	01/2019
Engagements hors bilan des locations simples au 31 décembre 2018	53 223
Exclusion car faible valeur (hors scope IFRS16 et à durée = < 12 mois)	-3 620
Effet d'actualisation des contrats de location	-5 680
Effets liés à des décalages de la date de prise d'effet	4 813
Autres effets (1)	6 544
Dette locative au 1^{er} janvier 2019	55 279

- (1) Ce montant correspond à une ré-estimation de la période non résiliable sur contrat immobilier au Royaume-Uni, passant de 10 ans à 14 ans.

Les contrats activés sous IFRS 16 sont les contrats immobiliers comme précisé plus haut. Toutes ces opérations sont réalisées dans le cadre courant de nos activités.

Les impacts de la première application d'IFRS 16 sur les postes de la situation financière consolidée au 1^{er} janvier 2019 se résument ainsi :

En KEUR	01/2019
Droit d'utilisation des actifs loués (immobilisation)	55 944
Charges constatées d'avance (payées d'avance sur la dette locative)	665
Coût amorti : Autres dettes sur actifs loués (note 10)	55 279

Voici le tableau de variation entre l'ouverture et le 31 décembre 2019 :

En KEUR	01/2019	Augment.	Diminut.	Autres	12/2019
Droit d'utilisation des actifs loués	55 944	2 329		-24	58 249
Valeur brute	55 944	2 329		-24	58 249
Amortissement du droit d'utilisation		-7 876		-30	-7 906
Coût amorti : Autres dettes sur actifs loués	55 279	2 329	-4 916	-56	52 636

Au 31 décembre 2019, les charges relatives aux contrats de location comptabilisés selon IFRS 16 se détaillent comme suit :

En KEUR	12/2019
Charge d'intérêts sur les dettes locatives	-1 018
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-7 876

A noter, le montant de loyer non activés sous IFRS 16 est de 8 millions d'euros au compte de résultat.

La ventilation par échéance des flux futurs relatifs à la dette locative se détaillent comme suit :

Dette locative au 31/12/2019 en KEUR	<3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
52 636	2 280	6 326	28 555	15 475

IFRS 17 « contrats d'assurance » :

Par ailleurs, le groupe étudie la nouvelle norme IFRS 17 « contrats d'assurance ».

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 17	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2022

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne, elle entrera en vigueur en 2022, en lieu et place de l'actuelle norme IFRS 4.

Le groupe n'envisage pas, à ce stade, d'appliquer cette norme par anticipation.

B) Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les actifs titrisés de Diac SA, de RCI FS Ltd, de Banco RCI Brasil S.A., des succursales italienne et allemande ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe, pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses)

Les goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise

Et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IFRS9.

Si le regroupement d'entreprises génère un goodwill négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 1 an.

Les goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, une dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations sur les filiales consolidées par intégration globale détenues par des actionnaires minoritaires. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 151 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 140 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres - part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

C) Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2017-02 du 14 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

D) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point F sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dérogées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "Autres produits d'exploitation bancaire" et "Autres charges d'exploitation bancaire".

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Encours restructurés

Le groupe RCI Banque applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24.07.2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client),
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructuré est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provision et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements,
- Un minimum de 2 ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant,
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, à minima, de la moitié de la période probatoire,
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

Dépréciation pour risque de crédit

Selon la norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire qu'un fait générateur intervienne pour constater une dépréciation comme c'était le cas sous IAS 39 (« incurred loss »). Ainsi, tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine (à l'exception de ceux originés ou acquis en présence d'un événement de défaut) :

- A l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).
- En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Définition de l'Expected Credit Loss

La norme IFRS9 définit l'ECL comme l'espérance de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Cette espérance constituera le montant de la provision allouée à une facilité ou à un portefeuille.

Pour calculer les ECL, la norme exige d'utiliser les informations internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponibles, afin de faire des estimations de perte prospectives / forward-looking, qui incluent les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions d'événements futurs et de conditions économiques.

Formule générique de l'ECL

Sur la base des éléments susmentionnés, la formule de calcul de l'ECL utilisée par le groupe RCI Banque peut être présentée de manière générique comme suit :

$$ECL_{\text{Maturité}} = \sum_{i=1}^{M \text{ mois}} EAD_i * PD_i^9 * ELBE_0^9 * \frac{1}{(1+r)^{t/12}}$$

Avec :

- ✓ M = maturité
- ✓ **EAD_i** = exposition attendue au moment de l'entrée en défaut l'année considérée (en prenant en compte les remboursements anticipés éventuels)
- ✓ **PD_i⁹** = probabilité de faire défaut durant l'année considérée
- ✓ **ELBE₀⁹** = meilleure estimation de la perte en cas de défaut de la facilité
- ✓ t = taux d'actualisation

Chacun de ses paramètres fait l'objet d'un calibrage dédié.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie qui surviendraient advenant une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance. Par conséquent L'ECL à un an (12-month EL) se déduit de la formule ci-dessus en se restreignant à mesurer des paramètres sur les 12 mois suivants.

Il apparaît donc que, pour les contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois, la provision est identique que l'opération soit classée en Bucket 1 ou en Bucket 2. Pour le groupe RCI Banque cela a notamment un impact sur le périmètre Réseau puisqu'il s'agit principalement de financements court-termes.

Probabilité de défaut – PD :

Le groupe RCI capitalise sur les dispositifs bâlois pour calculer ses paramètres IFRS 9.

Meilleure estimation de la perte en cas de défaut – ELBE9 IFRS 9 :

La norme IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres LGD. Il est par conséquent possible, pour les pays concernés, d'utiliser les estimations de LGD telles que déterminées dans l'environnement prudentiel en approche IRB comme point de départ (des ajustements sont réalisés si nécessaires).

Actualisation :

La norme précise que les pertes attendues doivent être actualisées à la date de reporting au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif (ou une estimation approximative de ce taux déterminé lors de la comptabilisation initiale).

Compte tenu de l'option laissée par la norme, et compte tenu de la structure générique des contrats du groupe RCI, le TIE peut être approximé par le taux du contrat.

Perspective prospective – forward-looking :

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours aux données prospectives, notamment de type macroéconomique.

L'intégration du forward looking n'a pas pour objectif de déterminer une marge de prudence sur le montant des provisions. Il s'agit essentiellement de tenir compte du fait que les observations passées ne reflètent pas nécessairement les anticipations futures et par conséquent des ajustements sont nécessaires par rapport à un montant de provision déterminé sur base de paramètres calibrés exclusivement sur base historique. Ces ajustements du montant de provision peuvent se faire à la hausse comme à la baisse et doivent être dûment documentés.

La méthodologie de RCI Bank & Services repose sur une approche multi-scénario (3 scénarii). Pour chaque scénario des PD et LGD sont déterminés afin de calculer les pertes attendues pour chacun.

Des indicateurs macroéconomiques (PIB, taux long terme, ...) et éléments sectoriels sont utilisés pour associer une probabilité d'occurrence à chaque scénario et ainsi obtenir le montant final du forward looking.

Définition du défaut utilisée chez RCI banque

La définition du risque de défaillance sous IAS 39 n'est pas remise en cause par IFRS9. RCI va donc conserver ces définitions de douteux et de compromis pour constituer son bucketting B3.

Il a été choisi de se baser sur la notion de douteux comptable existante sous IAS39 pour identifier les actifs en B3 pour les raisons suivantes :

- Ecart peu significatifs entre les 2 notions
- Continuité sur l'assiette de douteux entre IAS39 et IFRS9

Pour rappel sur la Clientèle, la créance est considérée comme douteuse dès que :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins,
- ou la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non recouvrement. En particulier, en cas de procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.
- ou il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Sur le périmètre Réseau, la définition du défaut, fait l'objet d'une procédure dédiée s'appuyant sur :

- l'existence d'un impayé depuis plus de 3 mois (ou premier impayé sur un prêt restructuré)
- l'existence d'une procédure collective
- la présence d'indicateurs qui permettent de traduire l'incertitude sur le paiement futur de type fin de contrat financier, fraude avérée...

Pour rappel : Les encours douteux/compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

L'identification des encours douteux/compromis intervient à l'échéance du terme ou, en matière de crédit-bail à la résiliation du contrat et en tout état de cause au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux/compromis.

A noter que la présomption réfutable de dégradation significative à 90 jours d'impayés, offerte par IFRS 9 est alignée avec la définition actuelle du défaut au sein du groupe RCI Banque. Par conséquent, le groupe a décidé de ne pas réfuter cette hypothèse et de considérer en bucket 3 toutes facilités ayant plus de 90 jours de retard de paiement.

Les Purchased or originated credit impaired loans (POCI), ces actifs financiers dépréciés dès leur création (prêts à un concessionnaire douteux par exemple) sont traités différemment car ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ces opérations sont classées en Bucket 3 dès la comptabilisation initiale.

Au sein du groupe RCI Banque, cette catégorie concerne principalement la clientèle Réseau qui peut continuer de faire l'objet de financements même lorsque le concessionnaire a été classé en défaut. Cette catégorie d'encours doit être limitée et faire l'objet d'un accord au niveau du Comité des Risques.

L'acquisition de créances (douteuses ou saines) ne fait pas partie du business model du groupe RCI Banque.

Sont exclus des créances en défaut :

- les créances litigieuses: créances faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client suite à contestation de l'interprétation des clauses du contrat (si la situation financière du client n'apparaît pas compromise),
- les clients à conditions de paiement négociables si et seulement si, il n'y a aucun doute sur le recouvrement,

- les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays: une créance ne doit pas être considérée comme douteuse du seul fait de l'existence d'un risque pays.

Règles de passage en pertes (write-off)

Le traitement des write-offs est précisé dans la norme IFRS 9 §5.4.4 : la valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. Les filiales du groupe RCI doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, et reprendre la dépréciation associée, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement
- de créances prescrites
- de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux)
- de créances envers un client disparu.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

F) Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur

En application de la norme IFRS 16, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle », côté bailleur. Cette nouvelle norme n'implique pas de changement chez le bailleur par rapport à la norme qu'elle remplace IAS 17.

Le principe général conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est toujours celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe RCI Banque des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont

comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

G) Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2019, le groupe RCI Banque a assuré 21 443 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 20 970 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2019, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 11 645 millions d'euros contre 10 887 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, 874 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 791 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 964 millions d'euros contre 854 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Relations avec les constructeurs

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2019, cette participation s'élève à 643 millions d'euros contre 633 millions d'euros au 31 décembre 2018.

H) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IFRS 9.

Titres évalués en juste valeur par résultat (JVP&L)

Les OPCVM et les FCPR (parts de fond) sont réputés non SPPI et seront donc valorisés à la juste valeur par résultat.

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable rentrent également dans cette catégorie dont l'évaluation se fait par le résultat.

La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché. Il n'y a plus de dépréciation pour ces titres sous IFRS 9.

Titres évalués en juste valeur par capitaux propres (JVOCI)

Cette catégorie regroupe les titres qui passent les tests SPPI et chez RCI Banque. Il s'agit de :

- Les instruments de dettes :

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. La dépréciation de ce type de titre suit les modèles préconisés par la norme IFRS 9 en fonction des ECL.

I) Immobilisations (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions 15 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois ans.

J) Impôts sur les résultats (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

K) Engagements de retraite et assimilés (IAS19)

Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- Les indemnités de fin de carrière (France),
- Les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse.
- Les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, RCI Financial Services BV et RCI Finance SA.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

Les détails par pays sont présentés dans les notes au bilan.

L) Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;

- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives.
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Task Force* de l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*). Seul l'Argentine dans lequel RCI Banque exerce une activité significative figure sur cette liste. Le référentiel IFRS, IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes », impose une réévaluation des états financiers de l'année au cours de laquelle apparaît la situation d'hyperinflation. Celui-ci impose des retraitements dans les comptes individuels des sociétés concernées de façon à permettre la diffusion d'une information homogène. Ces états financiers individuels retraités sont ensuite incorporés dans les comptes consolidés du Groupe. La monnaie étant en situation d'hyperinflation, son cours de conversion se dévalue ; les retraitements opérés dans les comptes locaux neutralisent partiellement, dans les comptes consolidés, les impacts de cette dévaluation. Pour les sociétés argentines une réévaluation a été faite dans le compte de résultat en fonction de l'indicateur IPC. La contrepartie des retraitements de réévaluation liée à l'hyperinflation est présentée en résultat sur exposition inflation.

M) Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

N) Les passifs financiers

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit et de dépôts Epargne auprès de la clientèle.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

O) Emissions structurées et dérivés incorporés

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et

comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

P) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable ;
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un cross currency swap.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- Couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

Relation de couverture de taux d'intérêt

Le groupe RCI Banque applique par anticipation au 31 Décembre 2019 les amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 portant sur la réforme des taux de référence.

L'application anticipée de ces amendements "IBOR reform and its effects on Financial reporting – Phase 1" dans les comptes consolidés du Groupe RCI Banque porte sur les relations de couverture de taux d'intérêts : couverture de flux de trésorerie ou couverture de juste valeur. Pendant la période d'incertitude générée par le remplacement d'un taux de référence, ces amendements permettent notamment :

- de considérer que l'incertitude liée à la réforme des taux d'intérêts ne conduit pas à la remise en question du caractère « hautement probable » de flux couverts dans le cadre des relations de couverture de flux de trésorerie
- et de ne pas tenir compte de l'incertitude autour des nouveaux taux de référence lors de la mesure de l'inefficacité des relations de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur.

Parmi les références de taux variable qu'il utilise dans des relations de couverture de taux d'intérêts, le Groupe a identifié celles qui sont soumises à la réforme actuelle : EONIA, EURIBOR, LIBOR GBP et LIBOR CHF.

- Le Groupe RCI Banque a documenté une relation de couverture de flux de trésorerie incluant l'indice EONIA pour un nominal de 100 millions d'euros. Toutefois, la maturité de cette relation de couverture est antérieure à Décembre 2021, date prévue d'arrêt de cotation. Le Groupe considère donc ne pas avoir d'incertitude concernant cet indice.
- La compliance avec la Benchmark Regulation de la nouvelle méthodologie de détermination de l'EURIBOR a été validée par l'ESMA (European Security and Market Authority). De ce fait, le Groupe RCI considère ne pas avoir d'incertitude quant à l'avenir de cet indice. Le Groupe RCI Banque a qualifié des swaps de taux d'intérêts indexés sur un indice EURIBOR dans des relations de couverture de flux de trésorerie à hauteur de 6 420 millions d'euros et dans des relations de couverture de juste valeur à hauteur de 7 475 millions d'euros.
- Le Groupe RCI considère que l'amendement s'applique aux relations de couverture de taux d'intérêts impliquant les taux de référence LIBOR GBP et LIBOR CHF, le mode et la date de remplacement de ces indices dans le cadre de la réforme des taux de référence n'étant pas encore complètement définis. Au 31 Décembre 2019, le Groupe RCI Banque a qualifié des swaps de taux d'intérêts dans des relations de juste valeur pour 300 millions de francs suisses (taux variable indexé sur le LIBOR CHF) et 100 millions de livres sterling (taux variable indexé sur le LIBOR GBP) et dans des relations de flux de trésorerie pour 140 millions de livres sterling (taux variable indexé sur le LIBOR GBP).

L'application de ces amendements n'a pas d'incidence sur les comptes mais permet de maintenir les relations de couverture de taux d'intérêt documentées par le Groupe au 31 Décembre 2019.

Q) Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1er janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

R) Assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

- Provisions pour primes non acquises (assurance non vie) : Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions mathématiques (assurance vie) : Elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont calculées sur la base d'un fichier de sinistre reposant sur des règles de recouvrement.
- Provisions IBNR (Incurred But Not Reported) : Il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique. Elles sont calculées selon une méthode actuarielle (méthode de Chain Ladder) dans laquelle le coût d'un sinistre est estimé en fonction d'une analyse statistique de l'historique des remboursements des précédents sinistres. L'historique de donnée est effectué avec une méthode de Best Estimate, auquel s'y ajoute une marge prudentielle calibrée. Ainsi, les provisions IBNR sont toujours suffisantes même en cas de scénario très défavorable.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

S) Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe RCI. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe s'est présenté sur les marchés obligataires dans des devises multiples (EUR, CHF, BRL, KRW, MAD, etc.), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans cinq pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressée sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

- **Plan d'urgence :** Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress tests mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était d'environ 6 mois.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Environnement macroéconomique

Au cours de l'année 2019, les grandes banques centrales ont annoncé des mesures de politique monétaire plus accommodantes que ce qu'anticipaient les marchés en début d'année.

Aux Etats-Unis, la Federal Reserve a baissé à trois reprises ses taux directeurs portant ainsi la cible des Fed Funds entre 1,50% et 1,75%.

La Banque Centrale Européenne qui avait été arrêté en 2018 son programme d'achat d'actifs a repris celui-ci avec un rythme mensuel de 20 milliards d'euros et annoncé un nouveau dispositif de refinancement à long terme (TLTRO III)¹. Elle a également baissé de 0,10 % le taux de sa facilité de dépôt qui s'établit désormais à -0,50%, tout en

¹ Targeted Longer-Term Refinancing Operations

introduisant un mécanisme de rémunération des excédents de réserves obligatoires à deux vitesses visant à réduire le montant des dépôts du système bancaire supportant des taux négatifs.

La Banque d'Angleterre a laissé son taux de base inchangé sur la période à 0,75%.

Le changement de ton des banques centrales sur les politiques monétaires a modifié la perception du risque des investisseurs et soutenu la hausse des marchés actions² et le resserrement des spreads de crédit³.

Les taux en Euro ont connu une baisse continue jusque début septembre avant de retracer une partie de cette baisse sur la fin de l'année. Après un plus bas historique en septembre à -0,54 %, le swap 5 ans terminait l'année à -0,10 %, en baisse de 30 bps par rapport à décembre 2018.

5. REFINANCEMENT

RCI Banque a émis l'équivalent de 2,9 Md€ sur le marché obligataire public en format senior. Le groupe a lancé successivement une émission à taux fixe de 750 M€ sur cinq ans et demi, une émission double tranche pour 1,4 Md€ (quatre ans taux fixe 750 M€, sept ans taux fixe 650 M€) et une émission à taux fixe de 600M€ sur trois ans et demi. En parallèle, l'entreprise a émis 200 MCHF à taux fixe sur cinq ans, cette opération permettant à la fois de diversifier la base d'investisseurs et de financer les actifs libellés dans cette devise.

Par ailleurs, RCI Banque a réalisé une émission de dette subordonnée Tier 2 pour un montant de 850M€. Cette émission de maturité contractuelle 10 ans peut être remboursée au bout de 5 ans et viendra renforcer le ratio de solvabilité.

Sur le segment du refinancement sécurisé, RCI Banque a placé une titrisation publique adossée à des prêts automobiles en Allemagne pour 975,7 M€ répartis entre 950 M€ de titres seniors et de 25,7 M€ de titres subordonnés.

Cette alternance de maturités, et de formats d'émission, s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 1,8 Md€ depuis décembre 2018 et atteignent 17,7 Md€ au 31 décembre 2019, représentant 35% des actifs nets à fin décembre.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,5 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 2,5 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 2,2 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) ainsi qu'un montant d'actifs financiers de 0,5 Md€, permettent à RCI Banque d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant près de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure.

6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe RCI Banque est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Au 31 décembre 2019, les ratios calculés ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

² Euro Stoxx 50 +24%

³ Iboxx Eur Non Financials -39bp

7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Secteurs opérationnels

1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2019
Encours productif moyen	36 185	10 231		46 416
Produit net bancaire	1 628	252	216	2 096
Résultat brut d'exploitation	1 185	193	115	1 493
Résultat d'exploitation	1 009	202	105	1 316
Résultat avant impôts	1 023	202	102	1 327

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2018
Encours productif moyen	33 123	10 419		43 542
Produit net bancaire	1 511	237	182	1 930
Résultat brut d'exploitation	1 094	178	83	1 355
Résultat d'exploitation	916	213	81	1 210
Résultat avant impôts	922	213	80	1 215

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 6 et 7 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

1.2 - Segmentation géographique

En millions d'euros	Année	Encours net à fin (1)	dont Encours Clientèle net à fin (1)	dont Encours Réseaux net à fin
Europe	2019	45 413	34 488	10 925
	2018	41 832	31 668	10 164
<i>dont Allemagne</i>	2019	8 418	6 805	1 613
	2018	7 472	6 097	1 375
<i>dont Espagne</i>	2019	4 797	3 762	1 035
	2018	4 464	3 637	827
<i>dont France</i>	2019	15 579	11 788	3 791
	2018	14 324	10 664	3 660
<i>dont Italie</i>	2019	6 297	4 946	1 351
	2018	5 821	4 450	1 371
<i>dont Royaume-Uni</i>	2019	4 781	3 800	981
	2018	4 680	3 780	900
<i>dont Autres pays (2)</i>	2019	5 541	3 387	2 154
	2018	5 071	3 040	2 031
Afrique, Moyen-Orient, Inde et Pacifique	2019	2 168	2 036	132
	2018	2 071	1 948	123
<i>dont Corée du Sud</i>	2019	1 605	1 588	17
	2018	1 578	1 565	13
Amérique	2019	3 145	2 572	573
	2018	2 769	2 182	587
<i>dont Argentine</i>	2019	189	97	92
	2018	314	185	129
<i>dont Brésil</i>	2019	2 470	2 038	432
	2018	2 112	1 699	413
<i>dont Colombie</i>	2019	486	437	49
	2018	343	298	45
Eurasie	2019	318	303	15
	2018	258	245	13
Total groupe RCI Banque	2019	51 044	39 399	11 645
	2018	46 930	36 043	10 887

(1) Y compris opérations de location opérationnelle

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Pays Nordiques, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie, Irlande, Portugal

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

Note 2 : Caisse et Banques centrales

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Caisse et Banques centrales	1 494	2 018
Caisse et Banques centrales	1 494	2 018
Créances à terme sur Banques centrales	33	22
Créances rattachées	33	22
Total des Caisse et Banques centrales	1 527	2 040

Note 3 : Instruments dérivés de couverture

En millions d'euros	12/2019		12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction	3	16	21	14
Instruments dérivés de taux	1	5	2	4
Instruments dérivés de change	2	11	19	10
Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture	174	76	102	68
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	162	3	89	6
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	12	73	13	62
Total des instruments dérivés (*)	177	92	123	82

(*) Dont entreprises liées

2

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : "Les passifs financiers" et "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture".

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2017	(9)	(4)	(5)	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(6)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	5			
Solde au 31 décembre 2018	(10)	(3)	(7)	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(19)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	9			
Solde au 31 décembre 2019	(20)	(3)	(17)	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 192			1 192	
Achats	1 178			1 178	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	111			111	
Emprunts	111			111	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	113	103		216	
Emprunts	116	101		217	
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	6 969	10 603	2 000	19 572	
Emprunteurs	6 969	10 603	2 000	19 572	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2018	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 489			1 489	
Achats	1 486			1 486	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	116			116	
Emprunts	116			116	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	297	80		377	37
Emprunts	290	80		370	40
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	6 825	10 738	2 000	19 563	
Emprunteurs	6 825	10 738	2 000	19 563	

Note 4 : Actifs financiers

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 364	902
Effets publics et valeurs assimilées	1 066	617
Obligations et autres titres à revenus fixes	297	284
Participations dans les sociétés non consolidées	1	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105	166
Titres à revenus variables	22	16
Obligations et autres titres à revenus fixes	80	98
Participations dans les sociétés non consolidées	3	52
Total des actifs financiers (*)	1 469	1 068
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>4</i>	<i>53</i>

En décembre 2019, RCI banque a cédé à Renault MAI toutes ses participations dans les entités sociétés non consolidées dites de mobilité à savoir iCabbi, Flit technologies, Class & co, Marcel et RCI Mobility.

Note 5 : Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Créances à vue sur les établissements de crédit	1 110	916
Comptes ordinaires débiteurs	1 073	881
Prêts au jour le jour	37	35
Créances à terme sur les établissements de crédit	169	117
Comptes et prêts à terme en bucket 1	109	37
Comptes et prêts à terme en bucket 2	60	80
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	1 279	1 033
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>60</i>	<i>80</i>

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 540 millions d'euros à fin 2019 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

Note 6 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Prêts et créances sur la clientèle	50 582	46 587
Opérations avec la clientèle	37 143	34 858
Opérations de location financière	13 439	11 729
Opérations de location opérationnelle	1 227	974
Total opérations avec la clientèle et assimilées	51 809	47 561

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 127 millions d'euros et est dépréciée à hauteur de 47 millions d'euros au 31 décembre 2019.

6.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Créances sur la clientèle	37 243	35 047
Affacturage sain	502	541
Affacturage dégradé depuis l'origination	44	37
Autres créances commerciales saines	3	2
Autres crédits sains à la clientèle	33 598	31 269
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	2 005	2 273
Comptes ordinaires débiteurs sains	617	484
Créances en défaut	474	441
Créances rattachées sur clientèle	91	83
Autres crédits à la clientèle en non défaut	46	42
Comptes ordinaires débiteurs en non défaut	41	37
Créances en défaut	4	4
Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	447	323
Etalement des frais de dossiers et divers	(61)	(52)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(542)	(549)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	1 050	924
Dépréciation des créances sur la clientèle	(638)	(595)
Dépréciation sur créances saines	(119)	(125)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(120)	(113)
Dépréciation des créances en défaut	(320)	(281)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(79)	(76)
Total net des créances sur la clientèle	37 143	34 858

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan. La dépréciation de la Valeur résiduelle concerne le crédit (en risque porté et non porté).

6.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Créances sur opérations de location financière	13 605	11 917
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	12 140	10 292
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 277	1 455
Créances en défaut	188	170
Créances rattachées sur opérations de location financière	14	10
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	13	9
Créances en défaut	1	1
Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	24	(16)
Etalement des frais de dossiers et divers	68	(4)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(337)	(234)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	293	222
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(204)	(182)
Dépréciation sur créances saines	(33)	(39)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(55)	(50)
Dépréciation des créances en défaut	(115)	(92)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(1)
Total net des créances sur opérations de location financière	13 439	11 729

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
Location financière - Investissement net	5 889	7 704	50	13 643
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	403	389	4	796
Location financière - Investissement brut	6 292	8 093	54	14 439
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	3 514	4 372		7 886
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>2 292</i>	<i>2 138</i>		<i>4 430</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	4 000	5 955	54	10 009

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2018
Location financière - Investissement net	4 938	6 962	11	11 911
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	397	390		787
Location financière - Investissement brut	5 335	7 352	11	12 698
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	2 841	3 857		6 698
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 845</i>	<i>1 864</i>		<i>3 709</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	3 490	5 488	11	8 989

6.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Immobilisations données en location	1 251	991
Valeur brute des immobilisations données en location	1 619	1 284
Amortissements sur immobilisations données en location	(368)	(293)
Créances sur opérations de location opérationnelle	16	12
Créances saines et dégradées depuis l'origine	11	7
Créances en défaut	8	7
Produits et charges restant à étaler	(3)	(2)
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(40)	(29)
Dépréciation des créances saines ou dégradées depuis l'origine	(1)	(1)
Dépréciation des créances en défaut	(6)	(5)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(33)	(23)
Total net des opérations de location opérationnelle (*)	1 227	974
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Inférieur à 1 an	225	146
De 1 an à 5 ans	194	201
Supérieur à 5 ans	39	9
Total	458	356

6.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe RCI Banque

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 59 549 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 54 645 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 23 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2019	dont non défaut (1)	12/2018	dont non défaut (1)
Depuis 0 à 3 mois	713	503	593	409
Depuis 3 à 6 mois	70		59	
Depuis 6 mois à 1 an	44		37	
Depuis plus de 1 an	50		74	
Total des créances échues	877	503	763	409

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non classées en bucket 3.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 821 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 678 millions d'euros au 31 décembre 2018.

6.5 - Valeurs résiduelles en risque porté par RCI Banque

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 1 935 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 1 944 millions d'euros au 31 décembre 2018. Il est provisionné à hauteur de 59 millions d'euros au 31 décembre 2019 pour la provision valeur résiduelle risque portée (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni).

Note 7 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2019
Valeur brute	40 178	11 747	766	52 691
Créances saines	36 548	11 372	763	48 683
Créances dégradées depuis l'origination	3 034	299		3 333
Créances en défaut	596	76	3	675
<i>% des créances en défaut sur le total des créances</i>	<i>1,48%</i>	<i>0,65%</i>	<i>0,39%</i>	<i>1,28%</i>
Dépréciation	(779)	(102)	(1)	(882)
Dépréciation créances saines	(207)	(58)	(1)	(266)
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(165)	(10)		(175)
Dépréciation créances en défaut	(407)	(34)		(441)
Total des valeurs nettes (*)	39 399	11 645	765	51 809
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>24</i>	<i>874</i>	<i>589</i>	<i>1 487</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2018
Valeur brute	36 736	10 998	633	48 367
Créances saines	32 873	10 470	631	43 974
Créances dégradées depuis l'origination	3 325	445		3 770
Créances en défaut	538	83	2	623
<i>% des créances en défaut sur le total des créances</i>	<i>1,46%</i>	<i>0,75%</i>	<i>0,32%</i>	<i>1,29%</i>
Dépréciation	(693)	(111)	(2)	(806)
Dépréciation créances saines	(194)	(70)	(1)	(265)
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(153)	(10)		(163)
Dépréciation créances en défaut	(346)	(31)	(1)	(378)
Total des valeurs nettes (*)	36 043	10 887	631	47 561
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>19</i>	<i>791</i>	<i>436</i>	<i>1 246</i>

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

Note 8 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Créances d'impôts et taxes fiscales	432	379
Actifs d'impôts courants	16	26
Actifs d'impôts différés	171	145
Créances fiscales hors impôts courants	245	208
Comptes de régularisation et actifs divers	1 069	953
Autres débiteurs divers	451	377
Comptes de régularisation actif	59	55
Autres actifs	1	
Valeurs reçues à l'encaissement	373	319
Part des réassureurs dans les provisions techniques	185	202
Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)	1 501	1 332
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	259	225

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 32.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Part des réassureurs dans les provisions techniques au début de la période	202	197
Variation des provisions techniques à la charge des réassureurs	(5)	16
Sinistres mis à la charge des réassureurs	(12)	(11)
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la fin de la période	185	202

Note 9 : Participations dans les entreprises associées et coentreprises

En millions d'euros	12/2019		12/2018	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi	25	6	21	4
RN SF B.V.	84	13	63	9
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	33	2	31	2
Total des participations dans les entreprises associées et coentreprises	142	21	115	15

Note 10 : Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Valeur nette des immobilisations incorporelles	6	7
Valeur brute	39	36
Amortissements et provisions	(33)	(29)
Valeur nette des immobilisations corporelles	86	32
Valeur brute	180	113
Amortissements et provisions	(94)	(81)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	92	39

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles intègrent les contrats immobiliers activés sous IFRS 16 (voir paragraphe 3.A - Évolution des principes comptables)

Note 11 : Goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses)

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Argentine	1	1
Royaume-Uni	36	35
Allemagne	12	12
Italie	9	9
Corée du Sud	20	20
République tchèque	6	6
Total des goodwill ventilés par pays	84	83

L'ensemble de ces goodwill a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites en note B). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation au 31 décembre 2019.

Note 12 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre**12.1 - Banques centrales**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Comptes et emprunts à terme	2 700	2 500
Total Banques centrales	2 700	2 500

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2019 à 5 882 M€, soit 5 325 M€ en titres de véhicules de titrisations, 151 M€ en titres obligataires éligibles et 406 M€ en créances privées.

12.2 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Dettes à vue envers les établissements de crédit	135	142
Comptes ordinaires créditeurs	11	21
Emprunts au jour le jour	7	
Autres sommes dues	117	121
Dettes à terme envers les établissements de crédit	2 645	2 289
Comptes et emprunts à terme	2 555	2 217
Dettes rattachées	90	72
Total des dettes envers les établissements de crédit	2 780	2 431

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

12.3 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Comptes créditeurs de la clientèle	18 512	16 686
Comptes ordinaires créditeurs	124	134
Comptes créditeurs à terme	700	710
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires	12 986	12 103
Dépôts à terme de la clientèle	4 702	3 739
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	93	95
Autres sommes dues à la clientèle	61	67
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	9	7
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	17	17
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	6	4
Total des dettes envers la clientèle (*)	18 605	16 781

(*) Dont entreprises liées

728

748

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage espèces accordée à RCI Banque par le constructeur Renault pour un montant de 700 millions d'euros couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Group.

RCI Banque a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, juin 2015 au Royaume-Uni et en mars 2019 au Brésil, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme.

12.4 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Titres de créances négociables (1)	1 948	1 826
Certificats de dépôt	1 681	1 659
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	29	84
BMTN et assimilés	220	65
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	18	18
Autres dettes représentées par un titre (2)	3 243	2 780
Autres dettes représentées par un titre	3 242	2 778
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	2
Emprunts obligataires et assimilés	18 825	18 903
Emprunts obligataires	18 699	18 804
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	126	99
Total des dettes représentées par un titre (*)	24 016	23 509

(*) Dont entreprises liées

78

95

- (1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., Banco RCI Brasil S.A., RCI Colombia S.A. Compania De Financiamiento et Diac S.A.
- (2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) britannique (RCI Financial Services Ltd), brésiliennes (Banco RCI Brasil S.A. et Corretora de Seguros S.A.), française (Diac S.A.) et italienne (RCI Banque Succursale Italiana).

12.5 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	39 427	37 864
Banques centrales	2 700	2 500
Dettes envers les établissements de crédit	2 780	2 431
Dettes envers la clientèle	18 605	16 781
Dettes représentées par un titre	15 342	16 152
Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur	8 674	7 357
Dettes représentées par un titre	8 674	7 357
Total des dettes financières	48 101	45 221

12.6 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2019
Banques centrales		2 700	2 700
Dettes sur les établissements de crédit	1 006	1 774	2 780
Dettes envers la clientèle	11 169	7 436	18 605
Titres de créances négociables	674	1 274	1 948
Autres dettes représentées par un titre	3 241	2	3 243
Emprunts obligataires	5 016	13 809	18 825
Total de l'endettement par taux	21 106	26 995	48 101

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2018
Banques centrales		2 500	2 500
Dettes sur les établissements de crédit	1 105	1 326	2 431
Dettes envers la clientèle	13 065	3 716	16 781
Titres de créances négociables	430	1 396	1 826
Autres dettes représentées par un titre	2 778	2	2 780
Emprunts obligataires	6 672	12 231	18 903
Total de l'endettement par taux	24 050	21 171	45 221

12.7 - Ventilation de l'endettement par durée restant à courir

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 18.

Note 13 : Titrisation

TITRISATION - Opérations publiques								
Pays	France	France	France	Italie	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCI Banque Succursale Italiana	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France V 2018-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	CARS Alliance Auto Loans Germany V2016-1	Cars Alliance DFP Germany 2017	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2019-1
Date de début	mai 2012	avril 2018	juillet 2013	juillet 2015	mars 2014	mai 2016	juillet 2017	mai 2019
Maturité légale des fonds	août 2030	octobre 2029	juillet 2028	décembre 2031	mars 2031	mai 2027	juin 2026	août 2031
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	799M€	1 020 M€	1 234 M€	674 M€	822 M€	852 M€	1 107 M€
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13,8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 12,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 14,9%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1,5% Sur-collatéralisation en créances de 20,75%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 7,5%
Créances cédées au 31 décembre 2019	507 M€	651 M€	1 198 M€	1 540 M€	2 062 M€	189 M€	813 M€	1 073 M€
Titres émis au 31 décembre 2019 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A Notation : AAA 440 M€	Class A Notation : AAA 581 M€	Class A Notation : AA 1 000 M€	Class A Notation : AA 1 357 M€	Class A Notation : AAA 1 813 M€	Class A Notation : AAA 97 M€	Class A Notation : AAA 675 M€	Class A Notation : AAA 950 M€
		Class B Notation : AA 23M€				Class B Notation : AA 23 M€		Class B Notation : AA 26 M€
	Class B Non noté 71 M€	Class C Non noté 38M€		Class J Non noté 238M€	Class B Non noté 158 M€	Class C Non noté 38 M€		Class C Non noté 51 M€
Période	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Marché

En 2019 le groupe RCI Banque a procédé à une opération de titrisation publique en Allemagne par l'intermédiaire d'un véhicule ad hoc.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par des banques ou des conduits et ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2019, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 543 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 1 700 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 10 508 M€ au 31 décembre 2019 (11 010 M€ au 31 décembre 2018), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 1 913 M€ ;
- pour les titrisations auto-souscrites : 6 121 M€ ;
- pour les titrisations privées : 2 473 M€.

La juste valeur de ces créances est de 10 504 M€ au 31 décembre 2019.

Un passif de 3 243 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 3 264 M€ au 31 décembre 2019.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

Note 14 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Dettes d'impôts et taxes fiscales	750	620
Passifs d'impôts courants	129	124
Passifs d'impôts différés	588	472
Dettes fiscales hors impôts courants	33	24
Comptes de régularisation et passifs divers	1 895	1 543
Dettes sociales	57	53
Autres créditeurs divers	916	679
Comptes de régularisation passif	562	461
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	354	342
Comptes d'encaissement	6	8
Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)	2 645	2 163
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>145</i>	<i>78</i>

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 32.

Le poste autres créditeurs divers, intègre les dettes sur actifs loués activés sous IFRS 16 (voir paragraphe A évolution des principes comptables). De plus, les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer, les commissions d'assurance à payer par les entités maltaises et la valorisation des puts sur minoritaires.

Note 15 : Provisions

En millions d'euros	12/2018	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2019
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	496	321	(33)	(257)	(2)	525
Provisions sur engagement par signature (**)	5	8		(7)		6
Provisions pour risques de litiges	10	4		(3)	(2)	9
Provisions techniques des contrats d'assurance	460	301	(32)	(241)		488
Autres provisions	21	8	(1)	(6)		22
Provisions sur opérations non bancaires	112	36	(9)	(4)	13	148
Provisions pour engagements de retraite et ass.	49	5	(4)		13	63
Provisions pour restructurations	11	4	(1)			14
Provisions pour risques fiscaux et litiges	48	26	(4)	(2)	(1)	67
Autres provisions	4	1		(2)	1	4
Total des provisions	608	357	(42)	(261)	11	673

(*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

(**) *Provisions sur engagement de signature = Concernent essentiellement des engagements de financement*

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les autres provisions sur opérations bancaires sont principalement constituées de la provision technique d'assurance correspondant aux engagements des captives d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. La provision technique d'assurance s'élève à 488 M€ à fin décembre 2019.

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financé par l'entreprise.

Les provisions pour litiges sur opérations bancaires comprennent notamment celle de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) qui s'élève à 347 K€ à fin décembre 2019 au titre des frais de dossiers abusifs et 5 220 K€ lié à des provisions pour risque relatif au droit de révocation du contrat par le client (crédit Joker). Les provisions restantes concernent les frais des dossiers facturés aux sociétés commerciales.

Le 9 janvier 2019, l'Autorité de la Concurrence Italienne (« Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato ») a prononcé à l'encontre de RCI Banque une amende de 125 millions d'Euros, Renault SA étant conjointement tenue au paiement de cette amende. Le groupe conteste le fondement de cette amende et a fait appel de cette décision. Nous estimons que la probabilité que cette décision soit annulée ou réformée sur le fond devant les tribunaux est forte. Il n'est par ailleurs pas possible, du fait du grand nombre de variables ayant une incidence sur la quantification de la sanction éventuelle, d'estimer de façon fiable le montant qui pourrait devoir être payé à l'issue de cette procédure.

A fin décembre 2019, aucune provision n'a donc été comptabilisée à ce titre.

Risque d'assurance

Le risque principal encouru par le groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités et/ou la cadence de paiement de ceux-ci peuvent différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, l'évaluation des indemnités versées, la nature des sinistres dont certains sont à développement long, ont une influence sur le risque principal encouru par le groupe. Le groupe veille à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

L'exposition au risque est limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. La volatilité des risques est également réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription et le recours à des accords de réassurance.

Afin de limiter ses risques, le groupe a recours à la réassurance. Les contrats cédés en réassurance sont conclus sur une base proportionnelle. Les traités de réassurance en quote-part sont conclus afin de réduire les expositions globales du groupe pour toutes les activités et dans tous les pays. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués conformément à la provision pour sinistres et conformément aux traités de réassurance. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Dans la mesure où le réassureur ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le groupe est exposé à un risque de crédit sur les contrats cédés. Les traités de réassurance sont conclus avec une contrepartie de notation A. Le groupe surveille de manière active la notation du réassureur. Le groupe a évalué les risques couverts par les contrats de réassurance et est d'avis qu'aucune rétrocession n'est nécessaire.

Hypothèse clés

La principale hypothèse sous-jacente aux estimations de passif est que l'évolution des sinistres futurs suivra un modèle identique à l'évolution des sinistres passés du groupe.

Le groupe a donc considéré un taux de perte ultime afin d'estimer le coût total des sinistres et de ses provisions (IBNR). Compte tenu des traités de réassurance conclus, une dégradation ou une amélioration de ce taux de perte n'aura pas un impact significatif sur les résultats de l'année.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Montant de la provision sociétés françaises	41	34
Montant de la provision sociétés étrangères	22	15
Total de la provision pour engagements de retraite	63	49

Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2019	12/2018
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,06%	1,80%
Taux d'actualisation financière	0,68%	1,95%
Taux de départ	6,21%	5,19%

Filiales avec un fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	Royaume-Uni		Suisse		Pays Bas	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
Duration moyenne	23 ans	25 ans	23 ans	20 ans	18 ans	22 ans
Taux d'indexation des salaires		3,10%	1,00%	1,15%	1,40%	1,40%
Taux d'actualisation	2,10%	2,85%	0,30%	0,90%	0,80%	1,80%
Taux de rendement réel des actifs de couverture	15,52%	-5,30%	1,00%	1,00%	0,80%	1,80%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A)-(B)-(C)
Solde à l'ouverture de la période	91	42		49
Coût des services rendus de la période	4			4
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
Charge (produit) au compte de résultat	6	1		5
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	2			2
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	16			16
Rendement des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)		6		(6)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	(8)			(8)
Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global	10	6		4
Contributions versées au régime		1		(1)
Prestations payées au titre du régime	(3)			(3)
Effet des variations de cours de change	11	2		9
Solde à la clôture de l'exercice	115	52		63

Nature des fonds investis

En millions d'euros	12/2019		12/2018	
	Côtés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif
Actions	16		13	
Obligations	31		25	
Autres	5		4	
Total	52		42	

Note 16 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2018	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2019
			Utilisées	Non Utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	806	392	(208)	(109)	1	882
Opérations avec la clientèle	806	392	(208)	(109)	1	882
<i>Dont dépréciation sur créances saines</i>	<i>265</i>	<i>104</i>	<i>(49)</i>	<i>(61)</i>	<i>7</i>	<i>266</i>
<i>Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>163</i>	<i>100</i>	<i>(50)</i>	<i>(35)</i>	<i>(3)</i>	<i>175</i>
<i>Dont dépréciation des créances en défaut</i>	<i>378</i>	<i>188</i>	<i>(109)</i>	<i>(13)</i>	<i>(3)</i>	<i>441</i>
Provisions sur opérations non bancaires	8	10	(1)	(7)		10
Provisions sur engagement par signature	5	8		(7)		6
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	3	2	(1)			4
Provisions sur opérations bancaires	10	4		(3)	(2)	9
Provisions pour risques de litiges	10	4		(3)	(2)	9
Total couverture des risques de contreparties	824	406	(209)	(119)	(1)	901

(*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 7.

Note 17 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Dettes évaluées au coût amorti	853	
Titres subordonnés	850	
Dettes rattachées sur titres subordonnés	3	
Dettes évaluées à la juste valeur	14	13
Titres participatifs	14	13
Total des dettes subordonnées	867	13

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac SA comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5%.

RCI Banque a réalisé une émission sur le marché de la dette subordonnée bancaire, en format Tier 2 « callable », pour un montant de 850 M€.

Note 18 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
Actifs financiers	13 612	16 859	23 850	713	55 034
Caisse et Banques centrales	1 494	27	6		1 527
Instruments dérivés	5	7	83	82	177
Actifs financiers	599	267	497	106	1 469
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 219		60		1 279
Prêts et créances sur la clientèle	10 295	16 558	23 204	525	50 582
Passifs financiers	16 742	8 303	19 834	4 181	49 060
Banques centrales	200	2 000	500		2 700
Instruments dérivés	10	24	58		92
Dettes envers les établissements de crédit	602	915	1 263		2 780
Dettes envers la clientèle	14 308	1 485	2 112	700	18 605
Dettes représentées par un titre	1 619	3 879	15 901	2 617	24 016
Dettes subordonnées	3			864	867

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2018
Actifs financiers	13 079	14 915	22 160	697	50 851
Caisse et Banques centrales	2 018		22		2 040
Instruments dérivés	18	9	57	39	123
Actifs financiers	176	141	584	167	1 068
Prêts et créances sur les établissements de crédit	973	60			1 033
Prêts et créances sur la clientèle	9 894	14 705	21 497	491	46 587
Passifs financiers	15 736	6 190	19 605	3 785	45 316
Banques centrales			2 500		2 500
Instruments dérivés	12	38	32		82
Dettes envers les établissements de crédit	628	542	1 261		2 431
Dettes envers la clientèle	13 270	1 409	1 402	700	16 781
Dettes représentées par un titre	1 826	4 201	14 410	3 072	23 509
Dettes subordonnées				13	13

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et progressivement utilisées par RCI Banque.

Note 19 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
Passifs financiers	16 694	8 488	20 521	4 263	49 966
Banques centrales	200	2 000	500		2 700
Instruments dérivés	1	11	29		41
Dettes envers les établissements de crédit	580	848	1 263		2 691
Dettes envers la clientèle	14 280	1 480	2 112	700	18 572
Dettes représentées par un titre	1 505	3 798	15 873	2 617	23 793
Dettes subordonnées	3			860	863
Intérêts futurs à payer	125	351	744	86	1 306
Engagements de financements et garanties donnés	2 488	39	30	129	2 686
Total flux futurs contractuels par échéance	19 182	8 527	20 551	4 392	52 652

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2018
Passifs financiers	15 768	6 388	20 352	3 866	46 374
Banques centrales			2 500		2 500
Instruments dérivés	3	16	25		44
Dettes envers les établissements de crédit	602	496	1 261		2 359
Dettes envers la clientèle	13 245	1 407	1 402	700	16 754
Dettes représentées par un titre	1 785	4 134	14 399	3 072	23 390
Dettes subordonnées				9	9
Intérêts futurs à payer	133	335	765	85	1 318
Engagements de financements et garanties donnés	2 331	9		4	2 344
Total flux futurs contractuels par échéance	18 099	6 397	20 352	3 870	48 718

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2019.

Note 20 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur

En millions d'euros - 31/12/2019	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	55 034	1 465	2 983	50 488	54 936	(98)
Caisse et Banques centrales	1 527		1 527		1 527	
Instruments dérivés	177		177		177	
Actifs financiers	1 469	1 465		4	1 469	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 279		1 279		1 279	
Prêts et créances sur la clientèle	50 582			50 484	50 484	(98)
Passifs financiers	49 060	15	49 243		49 258	(198)
Banques centrales	2 700		2 629		2 629	71
Instruments dérivés	92		92		92	
Dettes envers les établissements de crédit	2 780		2 939		2 939	(159)
Dettes envers la clientèle	18 605		18 605		18 605	
Dettes représentées par un titre	24 016		24 125		24 125	(109)
Dettes subordonnées	867	15	853		868	(1)

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

En millions d'euros - 31/12/2018	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	50 851	1 015	3 196	46 399	50 610	(241)
Caisse et Banques centrales	2 040		2 040		2 040	
Instruments dérivés	123		123		123	
Actifs financiers	1 068	1 015		53	1 068	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 033		1 033		1 033	
Prêts et créances sur la clientèle	46 587			46 346	46 346	(241)
Passifs financiers	45 316	13	44 740		44 753	563
Banques centrales	2 500		2 413		2 413	87
Instruments dérivés	82		82		82	
Dettes envers les établissements de crédit	2 431		2 398		2 398	33
Dettes envers la clientèle	16 781		16 781		16 781	
Dettes représentées par un titre	23 509		23 066		23 066	443
Dettes subordonnées	13	13			13	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

• Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par RCI Banque au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

• Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

• Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

Note 21 : Accords de compensation et autres engagements similaires**Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires**

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'évènement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 31/12/2019	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 340		1 340	37	889		414
Dérivés	177		177	37			140
Créances de financements Réseau (1)	1 163		1 163		889		274
Passifs	92		92	37			55
Dérivés	92		92	37			55

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 722 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 692 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 12.3) et pour 441 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A., dont les expositions sont couvertes à hauteur de 197 M€ par nantissement des *letras de cambio* souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 31/12/2018	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 207		1 207	31	828		348
Dérivés	123		123	31			92
Créances de financements Réseau (1)	1 084		1 084		828		256
Passifs	82		82	31			51
Dérivés	82		82	31			51

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 659 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 654 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 12.3) et pour 425 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A., dont les expositions sont couvertes à hauteur de 174 M€ par nantissement des *letras de cambio* souscrites par les concessionnaires.

Note 22 : Engagements donnés

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Engagements de financement	2 553	2 362
Engagements en faveur des établissements de crédit	4	
Engagements en faveur de la clientèle	2 549	2 362
Engagements de garantie	216	75
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	57	71
Engagements d'ordre de la clientèle	159	4
Engagements sur titres		5
Autres titres à livrer		5
Autres engagements donnés	29	73
Engagements sur locations mobilières et immobilières	29	73
Total des engagements donnés (*)	2 798	2 515
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>7</i>	<i>4</i>

Note 23 : Engagements reçus

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Engagements de financement	4 847	4 820
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 847	4 820
Engagements de garantie	16 313	14 138
Engagements reçus d'établissements de crédit	228	257
Engagements reçus de la clientèle	6 741	6 151
Engagements de reprise reçus	9 344	7 730
Autres engagements reçus	25	20
Autres engagements reçus	25	20
Total des engagements reçus (*)	21 185	18 978
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>5 408</i>	<i>4 698</i>

RCI Banque dispose au 31 décembre 2019 de 4 847 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 2 446 M€ de titrisations auto-souscrites et créances privées non encombrées mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe RCI Banque mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 24 : Exposition au risque de change

En millions d'euros - 12/2019	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(29)	29				
Position en GBP	323		19		342		342
Position en CHF	285			(281)	4		4
Position en CZK	90			(73)	17		17
Position en ARS	2				2		2
Position en BRL	145				145	1	144
Position en PLN	486			(472)	14	1	13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON	25			(23)	2	2	
Position en KRW	165				165		165
Position en MAD	30				30	3	27
Position en DKK	127			(127)			
Position en TRY	12				12		12
Position en SEK	135			(135)			
Position en HRK	4			(4)			
Position en INR	27				27		27
Position en COP	33				33		33
Expositions totales	1 895	(29)	48	(1 115)	799	7	792

En millions d'euros - 12/2018	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(83)	84		1	1	
Position en GBP		(300)	426		126		126
Position en CHF	385			(381)	4		4
Position en CZK	84			(67)	17		17
Position en ARS	4				4	1	3
Position en BRL	137				137	2	135
Position en PLN	382			(368)	14	1	13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON	32			(24)	8	8	
Position en KRW	168				168		168
Position en MAD	28				28	2	26
Position en DKK	141			(138)	3	3	
Position en TRY	13				13		13
Position en SEK	104			(104)			
Position en RUB	1				1	1	
Position en INR	27				27		27
Position en COP	32				32		32
Expositions totales	1 544	(383)	510	(1 082)	589	19	570

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque SA.

Note 25 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Intérêts et produits assimilés	2 966	2 751
Opérations avec les établissements de crédit	34	51
Opérations avec la clientèle	2 173	2 037
Opérations de location financière	671	591
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	72	61
Intérêts courus et échus des instruments financiers	16	11
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(770)	(656)
Opérations avec la clientèle	(614)	(534)
Opérations de location financière	(156)	(122)
Total des intérêts et produits assimilés (*)	2 196	2 095
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>740</i>	<i>705</i>

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 26 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Opérations avec les établissements de crédit	(203)	(191)
Opérations avec la clientèle	(130)	(129)
Opérations de location financière	(2)	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(54)	(47)
Charges sur dettes représentées par un titre	(340)	(316)
Autres intérêts et charges assimilées	(15)	(18)
Total des intérêts et charges assimilées (*)	(744)	(702)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(4)</i>	<i>(6)</i>

Note 27 : Commissions

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Produits sur commissions	605	545
Commissions	19	15
Frais de dossiers	21	22
Commissions sur activités de services	82	72
Commissions de courtage d'assurance	65	64
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	226	195
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	129	119
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	63	58
Charges sur commissions	(234)	(213)
Commissions	(22)	(20)
Commissions sur les activités de services	(57)	(55)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(29)	(24)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(86)	(72)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(40)	(42)
Total des commissions nettes (*)	371	332
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>13</i>	<i>13</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Note 28 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers	(12)	(2)
Gains et pertes nets sur opérations de change	17	(8)
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	(22)	8
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(2)	(1)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	76	28
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	(81)	(28)
Gains et pertes nets sur titres évalués à la juste valeur par résultat		(1)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	34	(29)
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	6	4
Gains et pertes sur actifs en juste valeur par résultat	28	(33)
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur (*)	22	(31)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>6</i>	<i>4</i>

En 2019, le poste Gains et pertes sur actifs en juste valeur par résultat enregistre la reprise de dépréciations nettes de dotations sur les participations cédées (à savoir iCabbi, Flit technologies, Class & co, Marcel, RCI Mobility) pour 34,1 millions d'euros (dont 55,1 millions d'euros de reprises de dépréciations). En 2018, il était affecté par 29,1 millions d'euros de dépréciations.

Note 29 : Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Autres produits d'exploitation bancaire	1 004	950
Produits des activités d'assurance	472	451
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	294	271
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	27	27
Opérations de location opérationnelle	215	193
Autres produits d'exploitation bancaire	23	35
dont reprise de provisions pour risques bancaires	8	10
Autres charges d'exploitation bancaire	(758)	(725)
Coûts des activités d'assurance	(182)	(187)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(305)	(280)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(36)	(25)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(93)	(92)
Opérations de location opérationnelle	(154)	(133)
Autres charges d'exploitation bancaire	(24)	(33)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(8)	(16)
Autres produits et charges d'exploitation	5	11
Autres produits d'exploitation	24	27
Autres charges d'exploitation	(19)	(16)
Total des produits et charges nets des autres activités (*)	251	236
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(10)</i>	<i>(9)</i>

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

Produits nets de l'activité d'assurance en risque propre

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Primes brutes émises	377	349
Variation des provisions techniques	(28)	(42)
Sinistres payés	(32)	(27)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	12	11
Charges et produits nets de cessions en réassurance	(37)	(25)
Total des produits nets de l'activité d'assurance	292	266

Note 30 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Frais de personnel	(308)	(295)
Rémunération du personnel	(202)	(190)
Charges de retraites et assimilées - Régime à cotisations définies	(18)	(16)
Charges de retraites et assimilées - Régime à prestations définies	(1)	
Autres charges sociales	(71)	(66)
Autres charges de personnel	(16)	(23)
Autres frais administratifs	(277)	(270)
Impôts et taxes hors IS	(43)	(43)
Loyers	(7)	(11)
Autres frais administratifs	(227)	(216)
Total des charges générales d'exploitation (*)	(585)	(565)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>

Les honoraires des commissaires aux comptes sont analysés dans le partie E - honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau, dans la partie informations générales.

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires (ii) des missions d'attestation portant notamment sur des informations RSE, et (iii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale. Les services autres que la certification des comptes fournis par Ernst & Young Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires, (ii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale.

Effectif moyen en nombre	12/2019	12/2018
Financements et services en France	1 614	1 545
Financements et services à l'étranger	1 995	1 937
Total Groupe RCI Banque	3 609	3 481

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel pour un montant de 7 millions d'euro au 31 décembre 2019 contre 11 millions d'euro au 31 décembre 2018.

Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Coût du risque sur financement clientèle	(176)	(172)
Dotations pour dépréciation	(277)	(398)
Reprises de dépréciation	198	308
Pertes sur créances irrécouvrables	(133)	(114)
Récupérations sur créances amorties	36	32
Coût du risque sur financement des Réseaux	9	34
Dotations pour dépréciation	(80)	(83)
Reprises de dépréciation	89	117
Pertes sur créances irrécouvrables	(1)	(1)
Récupérations sur créances amorties	1	1
Coût du risque sur autres activités	(10)	(7)
Variation des dépréciations des autres créances	1	(5)
Autres corrections de valeurs	(11)	(2)
Total du coût du risque (*)	(177)	(145)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(11)</i>	<i>(1)</i>

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Le poste autres corrections de valeur enregistre l'abandon sur le prêt accordé sur les entités cédées (à savoir Marcel) pour -11,4 millions d'euro.

Note 32 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Impôts exigibles	(294)	(283)
Impôts courants sur les bénéfices	(294)	(283)
Impôts différés	(98)	(50)
Impôts différés	(98)	(51)
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs		1
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(392)	(333)

Le montant de la CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à -4 M€.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2019	12/2018
ID sur provisions	45	18
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	22	14
ID sur déficits reportables	126	96
ID sur autres actifs et passifs	148	156
ID sur opérations de location	(754)	(610)
ID sur immobilisations	1	4
Provisions sur impôts différés actif	(5)	(5)
Total des impôts différés nets au bilan	(417)	(327)

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2019	12/2018
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	34,43%	34,43%
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	2,12%	0,77%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-9,07%	-7,58%
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux	0,00%	-0,07%
Effet des entreprises associées et des coentreprises	-0,55%	-0,38%
Autres impacts	2,64%	0,10%
Taux effectif d'impôt	29,57%	27,27%

Le différentiel de taux sur les entités françaises est essentiellement dû à un mécanisme de plafonnement des déductions charges financières, moins avantageux (effet rabet).

Sur la ligne autres impacts, est enregistrée en fin 2019, une provision pour risque fiscal en Italie de 19 millions d'euros (impact de +2,65%).

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2019 des capitaux propres			Var. 2018 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(19)	5	(14)	4	(1)	3
Variation de JV des actifs financiers	1	(1)		(1)	1	
Ecart actuariels sur engagements de retraite	(13)	3	(10)	2		2
Différences de conversion	15		15	(65)		(65)

Note 33 : Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2019 n'est intervenu entre la date de clôture et le 5 février 2020, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE

A) Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger

	Pays	Participati on directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2019	2018
SOCIETE-MERE : RCI Banque S.A.						
Succursales de RCI Banque :						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque SA Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne					
RCI Bank UK	Royaume-Uni					
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100			100	100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60			60	60
Courtage S.A.	Argentine	95			95	95
RCI Financial Services SA	Belgique	100			100	100
AUTOFIN	Belgique	100			100	100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92			99,92	99,92
Banco RCI Brasil S.A. (ex Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil)	Brésil	60,11			60,11	60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Brésil	100			100	100
RCI Brasil Serviços e Participações Ltda*	Brésil	100			100	-
RCI Colombia S.A. Compania De Financiamiento	Colombie	51			51	51
RCI Servicios Colombia S.A. **	Colombie	100			100	94,98
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100			100	100
Overlease S.A.	Espagne	100			100	100
Diac S.A.	France	100			100	100
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
RCI ZRT	Hongrie	100			100	100
ES Mobility SRL	Italie	100			100	100
RCI Services Ltd	Malte	100			100	100
RCI Insurance Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Life Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Finance Maroc	Maroc	100			100	100
RDFM	Maroc	-	100	RCI Finance Maroc	100	100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100			100	100
RCI Leasing Polska	Pologne	100			100	100
RCI COM S.A.	Portugal	100			100	100
RCI GEST SEGUROS – Mediadores de Seguros, Lda	Portugal	-	100	RCI COM S.A.	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100			100	100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50			50	50

	Pays	Participati on directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2019	2018
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie	-	100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100			100	100
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	-	100	RCI Bank UK Ltd	100	100
RCI Bank UK Ltd*	Royaume-Uni	100			100	-
OOO RN FINANCE RUS	Russie	100			100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100			100	100
SPV						
CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Allemagne		(cf note 13)	RCI Banque Niederlassung		
Cars Alliance Auto Loans Germany V 2016-1	Allemagne		(cf note 13)	RCI Banque Niederlassung		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung		
Cars Alliance DFP Germany 2017	Allemagne		(cf note 13)	RCI Banque Niederlassung		
Cars Alliance Auto Loans Germany V 2019-1*	Allemagne		(cf note 13)	RCI Banque Niederlassung		
CARS Alliance Auto Loans France V 2018-1**	France		(cf note 13)	Diac S.A.		
FCT Cars Alliance DFP France	France		(cf note 13)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf note 13)	Diac S.A.		
Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL	Italie		(cf note 13)	RCI Banque Succursale Italiana		
Cars Alliance Auto UK 2015 Limited	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
Fundo de Investimentos em Direitos Creditórios CAS VD**	Brésil			Banco RCI Brasil S.A.		
SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE :						
RN SF B.V.	Pays-Bas	50			50	50
BARN B.V.	Pays-Bas	-	60	RN SF B.V.	30	30
RN Bank	Russie	-	100	BARN B.V.	30	30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50			50	50
Renault Crédit Car	Belgique	-	50,10	AUTOFIN	50,10	50,10
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Inde	30			30	30

* Entités entrées dans le périmètre en 2019 - ** Entités entrées dans le périmètre en 2018

B) Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

En millions d'euros - 31/12/2019 - Avant élimination des opérations intra groupe	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	3		24	5
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle	13		1	39
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	1		9	
Prêts et créances aux établissement de crédit	13	15	198	17
Encours nets de crédit et de location financière	143	98	2 308	486
Autres Actifs	5	2	142	12
Total Actif	161	115	2 648	515
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	132	87	2 281	426
Autres Passifs	3	12	91	9
Situation nette	26	16	276	80
Total Passif	161	115	2 648	515
Produit Net Bancaire	10	7	139	30
Impôts sur les bénéfices	(1)	(1)	(16)	(6)
Résultat net	5		59	11
Autres éléments du résultat global		2	(20)	
Résultat global	5	2	39	11
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	13	8	77	(11)
Flux de trésorerie liés aux financements	(5)		(40)	
Flux de trésorerie liés aux investissements			2	(1)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8	8	39	(12)

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour l'entité brésilienne, Banco RCI Brasil S.A. est classé en "Autres dettes" pour un montant de 144 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 126 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en "Autres dettes" pour un montant de 7 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 12 millions d'euros au 31 décembre 2018.

En millions d'euros - 31/12/2018 - Avant élimination des opérations intra groupe	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	2		19	4
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle	11			34
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	5		8	
Prêts et créances aux établissements de crédit	2	21	103	24
Encours nets de crédit et de location financière	145	185	1 965	343
Autres Actifs	2	4	143	14
Total Actif	149	210	2 211	381
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	123	171	1 867	308
Autres Passifs	4	10	89	4
Situation nette	22	29	255	69
Total Passif	149	210	2 211	381
Produit Net Bancaire	9	8	121	22
Impôts sur les bénéfices	(1)		(28)	(2)
Résultat net	5	(1)	47	8
Autres éléments du résultat global		6	(12)	
Résultat global	5	5	35	8
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	25	15	80	(36)
Flux de trésorerie liés aux financements	(21)		(33)	24
Flux de trésorerie liés aux investissements			(2)	25
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4	15	45	13

C) Entreprises associées et co-entreprises significatives

En millions d'euros - 31/12/2019 - Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%	30,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	13	6	2
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	84	25	33
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissement de crédit	91	35	3
Encours nets de crédit et de location financière	1 390	298	364
Autres Actifs	55	7	12
Total Actif	1 536	340	379
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	1 211	278	19
Autres Passifs	48	13	250
Situation nette	277	49	110
Total Passif	1 536	340	379
Produit Net Bancaire	86	21	20
Impôts sur les bénéfices	(11)	(1)	(3)
Résultat net	44	11	8
Autres éléments du résultat global			
Résultat global	44	11	8
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(51)	(13)	(24)
Flux de trésorerie liés aux financements			
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(51)	(13)	(24)

En millions d'euros - 31/12/2018 - Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%	30,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	9	4	2
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	63	21	31
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissement de crédit	124	53	2
Encours nets de crédit et de location financière	993	454	326
Autres Actifs	39	7	14
Total Actif	1 156	514	342
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	919	458	13
Autres Passifs	33	13	227
Situation nette	204	43	102
Total Passif	1 156	514	342
Produit Net Bancaire	74	21	18
Impôts sur les bénéfices	(9)	(3)	(3)
Résultat net	35	8	5
Autres éléments du résultat global			
Résultat global	35	8	5
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(13)	2	(47)
Flux de trésorerie liés aux financements	38		
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	25	2	(47)

D) Restrictions importantes

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

ANNEXE 1 : Informations sur les implantations et activités

En millions d'euros - 31/12/2019

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
France	RCI Banque S.A.	Holding	428	216,2	103,8	(69,0)	18,3	
Allemagne	RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	373	271,2	197,1	(43,0)	(18,6)	
	RCI Versicherungs-Service GmbH	Service						
Argentine	RCI Banque Sucursal Argentina	Financement	56	49,1	28,4	(9,2)	0,6	
	Rombo Compania Financiera S.A.	Financement						
	Courtage S.A.	Service						
Autriche	RCI Banque S.A. Niederlassung Österreich	Financement	52	24,7	12,8	(2,9)	(0,3)	
Belgique	RCI Financial Services S.A.	Financement	30	16,5	11,2	(3,7)	0,1	
	Autofin S.A.	Financement						
	Renault Crédit Car S.A.	Financement						
Brésil	Administradora de Consórcio RCI Brasil Ltda	Financement	176	159,5	93,7	(33,9)	11,6	
	Banco RCI Brasil S.A.	Financement						
	Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Service						
Colombie	RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento	Financement	60	30,6	16,8	(4,6)	(1,3)	
	RCI Servicios Colombia S.A.	Financement						
Corée du Sud	RCI Financial Services Korea Co. Ltd	Financement	112	66,9	43,7	(10,4)	(1,1)	
Espagne	Rci Banque S.A. Sucursal En España	Financement	215	144,7	87,9	(29,7)	3,5	
	Overlease S.A.	Financement						
France	Diac S.A.	Financement	1 087	433,5	228,1	(1,5)	(116,3)	
	Diac Location S.A.	Financement						
Hongrie	RCI Zrt	Financement	6	4,0	3,7	(0,2)		
Inde	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financement	114		2,5			
Irlande	RCI Banque, Branch Ireland	Financement	29	18,4	11,7	(1,5)		
Italie	RCI Banque S.A. Succursale Italiana	Financement	215	179,1	106,0	(41,0)	4,2	
	ES Mobility S.R.L.	Financement						
Malte	RCI Services Ltd	Holding	29	153,1	147,4	(13,5)	7,3	
	RCI Insurance Ltd	Service						
	RCI Life Ltd	Service						
Maroc	RCI Finance Maroc S.A.	Financement	52	28,3	13,5	(4,5)	(0,7)	
	RDFM S.A.R.L.	Service						
Pays-Bas	RCI Financial Services B.V.	Financement	47	22,6	12,5	(3,1)	0,2	
Pologne	RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Financement	61	35,5	23,3	(8,4)	4,9	
	RCI Leasing Polska Sp. z o.o.	Financement						
Portugal	RCI Banque S.A. Sucursal Portugal	Financement	45	18,1	9,5	(2,2)	(3,0)	
	RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros Lda	Service						
Rep. Tchèque	RCI Finance C.Z., S.r.o.	Financement	23	12,5	9,0	(1,8)		
	RCI Financial Services, S.r.o.	Financement						
Roumanie	RCI Finantare Romania S.r.l.	Financement	64	21,3	13,9	(2,5)	(0,1)	
	RCI Broker de asigurare S.R.L.	Service						
	RCI Leasing Romania IFN S.A.	Financement						
Royaume-Uni	RCI Financial Services Ltd	Financement	296	141,8	101,9	(1,1)	(6,8)	
	RCI Bank UK	Financement						
Russie	OOO RN Finance Rus	Financement	215	0,3	13,2			
	Sous groupe RNSF BV, BARN BV et RN Bank	Financement						
Slovénie	RCI BANQUE S.A. Bančna podružnica Ljubljana	Financement	40	10,7	5,6	(1,4)		
Suède	Renault Finance Nordic Bankfilial till RCI Banque S.A., Frankrike	Financement	17	11,3	8,7	(1,3)	(0,5)	
Suisse	RCI Finance S.A.	Financement	47	25,9	15,8	(3,6)		
Turquie	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financement	56		5,6			
TOTAL			3 945	2 096	1 327	(294)	(98)	

ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des *swaps* de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements *cross border* aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting ad hoc*.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un *reporting* quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.
- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse

limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32,0 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	14,5 M€
Non Alloués :	03,5 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par le Conseil d'administration sur avis du comité des risque de RCI Banque : 50 M€	

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2018/02), RCI Banque mesure également la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (allocation des fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Sur l'année 2019, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (50 M€).

Au 31 décembre 2019, la sensibilité à la MNI suite à une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

- +0,9 M€ en GBP,
- +0,5 M€ en KRW,
- +0,2 M€ en PLN,
- -0,2 M€ en CZK,
- -0,5 M€ en BRL,
- -0,8 M€ en CHF
- -1,0 M€ en EUR.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 4,5 M€.

L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 M€).

Ces swaps ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, le groupe s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement.

Scénarios de stress

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change transactionnelle se situant en dessous du seuil de 2% des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change transactionnelle de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 4 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale de change transactionnel du groupe RCI Banque accordée par le Président du Comité d'Administration sur avis de la Présidente du Comité des Risques du Conseil est de 35 M€.

Au 31 décembre 2019, la position de change transactionnelle consolidée du groupe RCI Banque est à 6,3 M€.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), RCI Banque a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après.

Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2 %	Entre 0 et 1 an	6 %
Entre 1 et 2 ans	5 %	Entre 1 et 2 ans	18 %
Entre 2 et 3 ans	8 %	Entre 2 et 3 ans	22 %
Entre 3 et 4 ans	11 %	Entre 3 et 4 ans	26 %
Entre 4 et 5 ans	14 %	Entre 4 et 5 ans	30 %
Entre 5 et 6 ans	17 %	Entre 5 et 6 ans	34 %
Entre 6 et 7 ans	20 %	Entre 6 et 7 ans	38 %
Entre 7 et 8 ans	23 %	Entre 7 et 8 ans	42 %
Entre 8 et 9 ans	26 %	Entre 8 et 9 ans	46 %
Entre 9 et 10 ans	29 %	Entre 9 et 10 ans	50 %

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Méthode « mark to market positif + add-on » :

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (En % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 318 millions d'euros au 31 Décembre 2019, contre 423 millions d'euros au 31 décembre 2018. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 12 millions d'euros au 31 Décembre 2019, contre 29 millions d'euros au 31 Décembre 2018. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.